



N°24

LANTEN'EWS

Votre bulletin communal
d'informations

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

- Le Conseil Municipal approuve le budget 2024 comme suit : dépenses de fonctionnement de 236 000 € et dépenses d'investissement de 273 000 €. L'année 2024 sera essentiellement consacrée à la finalisation du projet de la salle des fêtes.
- Le Conseil Municipal accepte d'acheter la parcelle forestière n°A7 d'une superficie de 37a20ca pour un montant de 1700 €.
- Le Conseil Municipal vend la parcelle AB127, située route de Lure, afin de permettre la création d'une place de parking à la charge du propriétaire.
- Le Conseil Municipal accepte que des habitants du village fassent don d'une partie de leur parcelle privée à la commune afin de pouvoir clôturer correctement leur terrain et de laisser un accès et une surface adéquate autour du monument aux morts situé à l'extrémité de leur parcelle. Cette donation représenterait une surface d'environ 230 m².
- Le Conseil Municipal décide encore une fois de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2024.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS DIVERSES

- Nous vous remercions de bien vouloir faire attention à vos animaux (Chien et chat). Nous avons une convention avec la SPA ; tout animal capturé sur la voie publique sera remis à cette association, et un forfait vous sera demandé pour récupérer votre animal. De plus, vous risquez une contravention pouvant aller jusqu'à 150 €.
« La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains. » Depuis de nombreuses années, l'employé communal nettoie les trottoirs et les accotements. Toutefois, il est important de rappeler que la Commune n'a l'obligation d'entretenir que les fossés. L'entretien des trottoirs et des accotements devant chez soi (nettoyage et tonte) incombe aux occupants des propriétés. Pour préserver la nature, merci de ne rien jeter dans les fossés !
- **Tout feu est interdit sur le territoire communal, aucune dérogation ne sera possible. Une amende forfaitaire de 135€ pourra vous être infligée.**
- **CARTES JEUNES** : Inscriptions à rendre pour le 26 juillet au plus tard avec photo d'identité, le bulletin d'inscription est à rendre dans la boîte aux lettres de la mairie. Si l'envoi se fait par mail, la remise de carte ne se fera qu'après réception de la photo d'identité.

À l'aube des vacances d'été, l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de profiter pleinement de cette période estivale pour vous reposer, vous détendre et partager des moments précieux en famille et entre amis.

Le Maire,
David BALAUD

Suivez-nous sur internet ou contactez nous par mail : contact@lantenot.fr





RAPPEL CITOYEN

Les Beaux Jours Arrivent!

Et avec eux la forte envie d'entretenir jardins, parterres de fleurs, et autres bricolages et travaux d'extérieurs donc du bruit ...



Pour rappel les horaires sont :

Du lundi au samedi

de 9h à 12h et de 14h à 19h30

Le dimanche et les jours fériés

de 10h à 12h



Merci à tous de respecter ces horaires en limitant les bruits gênants en dehors de ces horaires ,et de faire preuve de compréhension et de citoyenneté entre voisins

